



# Liste 2010

## des règles de Production Intégrée de l'OILB

### 3. GRILLE DE CONTRÔLE INTERNE TYFLO

#### A REMPLIR AVANT LE CONTRÔLE ECOTEST

2.1 - 3.2 - 8.7 doivent être calculés et reportés manuellement dans la grille

OUI NON

Obligation					bmmend	
1 (atteint) 0 (non atteint)	1 (atteint) 0 (non atteint)	Note maximale	Note maximale	Note maximale	Bonus	

<b>1. Enregistrements, évaluation interne, formation et traçabilité</b>											
0	0,00	1.1	<a href="#">Les enregistrements sont réalisés complètement, vus par le contrôleur, et conservés 3 ans</a>	0	0			1		1	0
0	0,00	1.2	<a href="#">L'auto-évaluation interne est réalisée, documentée, et vue par le contrôleur</a>	0	0			1		1	
0	0,00	1.3	<a href="#">Des améliorations ont été réalisées suite aux conclusions du contrôle précédent</a>	0	0,00			1	1		
0	0,00	1.4	<a href="#">Le viticulteur ou ses employés se forment et se tiennent informés</a>	0	0,00			1	1		
0	0,00	1.5	<a href="#">La production ne satisfaisant pas aux exigences Tyflo est effectivement séparée</a>	0	0			1		1	
<b>2. Diversité biologique, écosystèmes</b>											
0	0,00	2.1	<a href="#">5 % de l'exploitation forment un espace de compensation écologique</a>	0	0			1	1	1	0
0	0,00	2.2	<a href="#">Au moins 2 options écologiques destinées à améliorer la diversité biologique sont réalisées</a>	0	0			1		1	0
0	0,00	2.3	<a href="#">Infrastructures écologiques (ruisseau) et parcelles sont séparées par des zones tampon</a>	0	0,00			1	1		
<b>3. Plantation</b>											
0	0,00	3.1	<a href="#">Choix parcellaire</a>	0	0			1		1	
0	0,00	3.2	<a href="#">Pour une plantation nouvelle, l'impact environnemental a été évalué et pris en compte</a>	0	0			1	1	1	
<b>4. Entretien de la vigne</b>											
0	0,00	4.2	<a href="#">L'entretien du sol est favorable à la diversité biologique</a>	0	0			1		1	0
0	0,00	4.3	<a href="#">Si nécessaire, des adaptations sont réalisées pour maintenir la fertilité et limiter l'érosion</a>	0	0,00			1	1		
0	0,00	4.4	<a href="#">La désinfection chimique du sol n'a pas été utilisée</a>	0	0			1		1	
<b>5. Variétés, porte-greffes, modes de conduite</b>											
0,00	0,00	5.1	<a href="#">Encépagement</a>	0	0,00			1	1		
0,00	0,00	5.2	<a href="#">Sélection massale sous la responsabilité du vigneron</a>	0	0			1			
0,00	0,00	5.3	<a href="#">OGM</a>	0	0			1			
0,00	0,00	5.4	<a href="#">Les bonnes pratiques viticoles sont suivies</a>	0	0			1		1	0
<b>6. Alimentation de la vigne, fertilisation</b>											
0	0,00	6.1	<a href="#">Une analyse de terre est réalisée avant plantation</a>	0	0			1		1	0
0	0,00	6.2	<a href="#">Un plan de fertilisation est établi et respecte les limites établies par l'Association Tyflo</a>	0	0			1		1	0
0	0,00	6.3	<a href="#">Les mesures destinées à limiter le lessivage des nitrates sont connues</a>	0	0			1		1	0
0	0,00	6.4	<a href="#">Les règles d'apport azoté sont respectées</a>	0	0			1		1	
0	0,00	6.5	<a href="#">Les engrais et les amendements sont stockés de manière adéquate</a>	0	0,00			1	1		
0	0,00	6.6	<a href="#">Les boues de station d'épuration n'ont pas été utilisées</a>	0	0			1		1	
0	0,00	6.7	<a href="#">Le compost acheté porte la NF U 44-051</a>	0	0			1		1	
<b>7. Irrigation</b>											
0	0,00	7.1	<a href="#">Les parcelles en production ne sont pas irriguées</a>	0	0			1		1	
<b>8. Protection intégrée de la vigne</b>											
<b>Listes jaune et verte, observations, information, choix des produits phytosanitaires</b>											
0	0,00	8.1	<a href="#">Application du guide : la démarche de la liste verte est connue et appliquée sur toutes les parcelles</a>	0	0			1		1	0
0	0,00	8.2	<a href="#">Les traitements sont réalisés en fonction des conseils officiels ou des observations.</a>	0	0			1		1	0
0	0,00	8.3	<a href="#">Seuls des produits des listes verte et jaune TYFLO sont utilisés</a>	0	0			1		1	0
0	0,00	8.4	<a href="#">La date du dernier traitement minimise les résidus sur le raisin</a>	0	0			1		1	
0	0,00	8.5	<a href="#">Stockage et manipulation adéquats des produits phytosanitaires</a>	0	0,00			1	1		
<b>Manipulation et utilisation des produits phytopharmaceutiques</b>											
0	0,00	8.6	<a href="#">Qualité des équipements</a>	0	0,00			1	1		
0	0,00	8.7	<a href="#">Gestion des déchets</a>	0	0,00			1	1		
<b>12. Santé et sécurité au travail</b>											
0	0,00	12.1	<a href="#">Une personne a été désignée pour les questions de sécurité au travail.</a>	0	0,00			1	1		
0	0,00	12.2	<a href="#">Du matériel de premiers soins est à disposition</a>	0	0,00			1	1		
<b>Bien-être et droit des travailleurs</b>											
0	0,00	12.3	<a href="#">Il n'y a pas d'infraction aux conditions d'hébergement des salariés</a>	0	0,00			1	1		
0	0,00	12.4	<a href="#">Il n'y a pas d'infraction à la réglementation du travail</a>	0	0,00			1	1		
		Nombre de traitements fongicide									
		Nombre de traitements herbicide									
		<b>CULTURES</b>		<b>Note maximum</b>							
				<b>Note obtenue</b>							
				<b>% réussite (bonus 15 % minimum)</b>							
								19		15	
								0		3	
								0		20	
								34		26	
								3		0	
								9		0	

**OBLIGATION stricte** : indispensable à l'agrément de l'OILB. Le contenu est précisé dans les "détails".  
Seul un point rouge non conforme est accepté tous les 3 ans.

**OBLIGATION simple** : indispensable à l'agrément de l'OILB. Le contenu est précisé dans les "détails".  
La moitié des points (jaune ou rouge) en "détails" suffit à valider une ligne jaune, les points rouges restant obligatoires (cf. 2.1, 3.2 et 8.7).  
3 obligations simples peuvent ne pas être remplies lors du contrôle d'une exploitation.

**Bonus** : l'Association TYFLO fixe un minimum de points de bonus à atteindre (min = 5 ; max = 26).

**Non applicable**

**Questions spécifiques Tyflo sans impact sur l'attestation de conformité**

(sauf indication contraire, le contrôleur se fie à la réponse donnée par le viticulteur)

(un point de contrôle non applicable est automatiquement validé)

Date \_\_\_\_\_ **Date, Nom et Prénom du viticulteur** (viticulteur) J'atteste que les points de contrôle ci-dessus sont respectés. \_\_\_\_\_ **Signature**  
En cas de contrôle par un service de l'Etat (SRPV, police de l'eau, Inspection du travail...) j'en informe l'association qu'en à la conclusion de l'inspection.